



APPEL A CONTRIBUTION POUR L'ATELIER n° 11

« La fabrique de la gestion publique »

Présidents d'atelier :

Benjamin BENOIT
Université Perpignan Via Domitia



Stéphanie CHATELAIN-PONROY
CNAM



Coordonnées où transmettre votre proposition :

<https://airmap2019.sciencesconf.org>

Track 11 – The construction of Public Management

After several decades of research on "New Public Management", it is clear that questions about the management of activities in the public sector persist. What are the results and assessments of these practices and processes? To what extent does research on the renewal of public management systems and devices enable progress for the research and practitioner community? Have hospitals, educational institutions, local authorities and ministries increased their efficiency and effectiveness, and are their users more satisfied? How are "new" public management procedures developed regarding their implementation, improvement and evaluation? What stakeholders are involved in devising these procedures?

1°. OBJECTIFS ET QUESTIONNEMENTS DE L'ATELIER

Après plusieurs décennies de recherches portant sur la « nouvelle gestion publique (NGP) » (New Public Management), force est de constater que les questionnements sur la gestion des activités relevant du secteur public demeurent vifs. Les décideurs de ce secteur si important (il représente en France environ 6 millions de salariés, soit plus du quart de la population active) semblent parfois démunis quant aux solutions à mettre en œuvre. Il faut dire que ce secteur regroupe une myriade de situations marquées du sceau de la diversité, au-delà de leur seule spécificité. Les administrations publiques qui sont chargées de mettre en œuvre des activités d'intérêt général sont financées par les prélèvements obligatoires tandis que les entreprises publiques tirent l'essentiel de leurs ressources de la vente des biens et services qu'elles produisent. On pourrait également évoquer les formes d'ouverture hybrides que sont les partenariats public-privé. Ainsi, on observe depuis les années 1980 une littérature foisonnante portant sur l'introduction des méthodes du management privé dans les organisations publiques (Pollitt, 2003). D'ailleurs, certains se demandent toujours si « la science du management public » peut se départir des enseignements du management privé (Pupion, 2017).

Dans ce sens, l'une des questions de fond qui est posée est celle de la mesure de l'efficacité des actions publiques puisque l'« on ne gère bien que ce que l'on mesure » (Berland, Chevalier-Kuszla et Sponem, 2008, p. 159). Cette interrogation de la performance de l'action publique ne constitue d'ailleurs pas une idée novatrice de la NGP puisqu'on la retrouvait dans l'ambitieuse rationalisation des choix budgétaires (RCB) française dont un arrêté ministériel de mai 1968 (il y a cinquante ans...) créait la « mission RCB », rattachée à la Direction du Budget ; des « cellules RCB » apparaissaient alors dans l'ensemble des ministères. Cette émanation du Planning Programming Budget System (PPBS) américain, qui fut abandonnée en 1984, visait déjà à optimiser les choix budgétaires pour moderniser la gestion du secteur public et évaluer les résultats des décisions des administrations publiques. Examinant les raisons de l'échec de la RCB, Perret (2006) souligne que la disparition de cette procédure formalisée a entraîné un désintérêt au plus haut niveau de l'État en matière d'évaluation jusqu'aux années 1990, celles de la gestation de la LOLF qui a permis un nouvel éclairage des pratiques de la gestion publique. Cette loi organique emblématique du NPM à la française a produit de nombreux effets, dont un discours orienté vers la modernisation de l'action publique (MAP), thème central de la réforme de l'Etat, qui avait succédé en 2012 à la révision générale des politiques publiques de 2007 (Chevallier, 2016).

Mais qu'en est-il des résultats de ces dispositifs et de leur évaluation (Migaud, 2013) ? Dans quelle mesure les travaux portant sur le renouveau de la gestion publique et les tentatives de compréhension de ses ressorts (Hood, 1991 et 1995 ; Osborne et Gaebler, 1992 ; Stark, 2002 ; Van Dooren, Bouckaert et Halligan, 2010) ont-ils permis des avancées pour la communauté des praticiens et des chercheurs en management public ? Les ministères, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement ou encore les hôpitaux ont-ils gagné en efficience, en efficacité et en satisfaction(s) de leurs usagers ? Comment se « fabriquent » de nouveaux dispositifs de gestion publique, en termes conceptuels, de mise en œuvre, d'amélioration et d'évaluation ? Qui est concerné et à l'œuvre dans cet ouvrage ?

2°. CONTRIBUTIONS ATTENDUES

Différents types de contributions pour approfondir les connaissances pourront être soumis à cet atelier, sous l'angle des disciplines classiques des sciences de gestion ou sur une base sectorielle (santé, éducation, ressources naturelles, sport et loisirs, culture, politique, etc.). La ligne directrice sera de présenter des cas et situations organisationnelles illustrant la fabrique de cette nouvelle gestion publique, qu'il s'agisse de succès ou d'échecs (Alonso, Clifton et Diaz-Fuentes, 2015), de développement d'outils de gestion ad hoc ou importés du secteur privé (Perray-Redslob et Malaurent, 2015), ou encore de résultats d'enquêtes comparatives ou de propositions de cadres d'analyse.

3°. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Alonso J. M., Clifton J., Diaz-Fuentes D. (2015), « The impact of New Public Management on efficiency: An analysis of Madrid's hospitals », *Health Policy*, vol. 119, n°3, 333-340.
- Berland N., Chevalier-Kuzla C., Sponem S. (2008), « On ne gère bien que ce que l'on mesure », in Pezet A. & Sponem S. (Dir.), *Petit bréviaire des idées reçues en management*. Paris : Éditions La Découverte, pp. 159-168.
- Boitier M., Rivière A. (2006), « Les systèmes de contrôle de gestion, vecteurs d'une logique gestionnaire : changement institutionnel et conflits de logiques à l'université », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, vol. 22, n°3, 47-79.
- Bollecker M. (2016), « L'adoption de la comptabilité de gestion à l'université : la présence de clivages internes dans un contexte de demandes institutionnelles contradictoires », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, vol. 22, n°2, 109-138.
- Brunetière J.-R. (2009), « A quoi sert l'évaluation de l'action publique ? ». Dans Trosa Sylvie (éd.), *Evaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 203-220. Disponible en ligne sur <http://books.openedition.org/igpde/1300>.
- Calmette J. (2006). « La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : un texte, un esprit, une pratique », *Revue française d'administration publique*, 117 (1), 43-55.
- Chatelain-Ponroy S., Sponem S. (2008). « Comme l'entreprise l'État doit adopter une culture du résultat ». Dans A., Pezet, & S., Sponem, (Dir.), *Petit bréviaire des idées reçues en management*, Paris : Éditions La Découverte, 257-267.
- Chevallier J. (2016) « La "Modernisation de l'action publique" en question », *Revue française d'administration publique*, n°158, 585-598.
- Dumez H. (2008), « De l'obligation de rendre des comptes ou accountability », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, vol. 91, n°1, 4-8.
- Eggrickx A. (2012), « Réflexion critique sur l'adoption d'outils de gestion par mimétisme : le cas de la LOLF », *Management & Avenir*, vol. 54, n°1, 61-82.
- Hood C. (1991), « A Public Management for All Seasons », *Public Administration*, vol. 6, n°3, 3-19.
- Hood C. (1995), « The "New Public Management" in the 1980s: Variations on a Theme », *Accounting, Organisations and Society*, vol. 20, n°2/3, 93-109.
- Lapsley I. (2008), « The NPM Agenda: Back to the Future », *Financial Accountability & Management*, vol. 24, n°1, 77-96.
- Migaud D. (2013), « Les cinq défis de l'évaluation », *Revue française d'administration publique*, vol. 148, n°4, 849-858.
- Perray-Redslob L., Malaurent J. (2015), « Traduction d'un outil de contrôle de gestion dans le secteur public. Le cas du BSC dans l'armée de terre française », *Revue française de gestion*, n°250, 49-64.
- Perret B. (2006), « De l'échec de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) », *Revue française d'administration publique*, vol. 117, n°1, 31-41.
- Pollitt C. (2003), *The essential public manager*, Maidenhead, Philadelphia : Open University Press.
- Pupion P.-C. (2017), « Le management public : une discipline scientifique affranchie des principes de la gestion du privé ? », *Gestion et management public*, vol. 6, n°2, 6-8.
- Osborne A., Gaebler T. (1992), *Reinventing Government: How the entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, Reading, MA: Addison-Wesley.

- Stark A. (2002), « What Is the New public Management? », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 12, n°1, 137-151.
- Van Dooren W., Bouckaert G., Halligan J. (2010), *Performance in the public sector*, New York: Routledge.